



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

logiciels

Question écrite n° 22350

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences économiques du piratage informatique. L'industrie du logiciel est en effet un moteur décisif du développement du secteur informatique, qui a prouvé sa capacité à dynamiser la croissance économique. Pourtant, cette industrie croît moins vite en France que dans le reste de l'Europe. Une étude effectuée récemment montre que si la France abaissait son taux de copies illégales de logiciels ou piratage, de 46 % à 36 %, elle injecterait dans l'économie 21,7 milliards d'euros. Cela créerait ainsi près de 45 000 emplois nouveaux dans tous les secteurs liés à la nouvelle technologie et augmenterait les revenus de l'industrie informatique, à hauteur de 17,7 milliards d'euros. Cumulés, ces gains se traduiraient par un accroissement des recettes fiscales d'environ 6 milliards d'euros. En Europe, le Royaume-Uni est parvenu à réduire son taux de piratage à 25 % soit quasiment la moitié du nôtre. Le potentiel de croissance lié à cette question du piratage informatique mérite toute l'attention des pouvoirs publics, notamment dans un contexte budgétaire tendu. Sensible à cette question, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La violation des droits de propriété industrielle est une menace pour tous les secteurs de l'économie. Elle touche aussi bien les oeuvres de l'esprit (musique, cinéma, logiciel, etc.) que les produits matériels de tout type (biens de consommation, produits de luxe, machines, pièces détachées automobiles, etc.). L'industrie du logiciel est une composante essentielle des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle doit stimuler la croissance économique et contribuer à la compétitivité de nos entreprises. Afin que la contrefaçon ne vienne pas entraver le développement de l'industrie du logiciel, ni celui de nombreuses autres industries, le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie participe activement au renforcement des moyens permettant de la combattre. Ainsi, le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique s'attaque à la diffusion des contenus illicites sur Internet, notamment des contenus contrefaits. De plus, la ministre déléguée à l'industrie a approuvé un plan d'action destiné à lutter contre la contrefaçon. Celui-ci comprend des campagnes d'information et de sensibilisation du public sur le droit de la propriété intellectuelle. Il prévoit une meilleure coordination des administrations concernées et une formation des professionnels. Il intègre un renforcement de la répression, au moyen notamment d'un durcissement des sanctions encourues. Enfin, il vise à améliorer la coopération au sein de l'Union européenne et au niveau international.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22350

Rubrique : Informatique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juillet 2003, page 5756

Réponse publiée le : 8 septembre 2003, page 6953